

Nice, le 3 octobre 2025

L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services départementaux
de l'Education nationale des Alpes-Maritimes

A

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les Professeurs

Affaire suivie par :
Marie Leconte
Chargée de mission - Pôle Académique
Valeurs de la République
Mél. marie.leconte@ac-nice.fr
Tel. 06 10 82 29 62

53 Avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles
élémentaires des Alpes-Maritimes

s/c Mesdames et Messieurs les IEN des
circonscriptions des Alpes-Maritimes

Objet : Commémoration du 11 Novembre

La commémoration du 11 Novembre, rappelant l'armistice signé à Rethondes, est l'occasion de rendre hommage aux victimes de la Grande Guerre. Elle est devenue, de façon plus large depuis 2012¹, une Journée d'hommage à tous les morts pour la France. En 2025, cette commémoration s'inscrit aussi dans la célébration du 100^e anniversaire du Bleuet de France, créé aux Invalides en 1925 pour soutenir les Gueules cassées et témoin de la solidarité nationale autour de ceux qui défendent notre pays. Ainsi, le 11 Novembre a une place particulière parmi les commémorations françaises.

Nos élèves se doivent d'être des citoyens acteurs de cette cérémonie, qui fait partie intégrante du Parcours Citoyen. En lisant un texte, en chantant *La Marseillaise*, en déposant une gerbe, ils comprennent ainsi l'importance des valeurs défendues par la République Française. L'enjeu de cette cérémonie est donc essentiel.

Ainsi, je vous encourage à prendre contact avec la mairie de la commune où est situé votre établissement pour favoriser l'engagement de vos élèves dans cette cérémonie commémorative, aux côtés des autorités et représentants des associations patriotiques. Je vous invite aussi à solliciter l'ONAC-VG des Alpes-Maritimes qui propose des ressources pédagogiques pour une meilleure appréhension des cérémonies patriotiques par les élèves des premier et second degrés, qu'il s'agisse de la mallette *Explique-moi une cérémonie* ou bien de la BD *Ma première cérémonie militaire*.

Votre participation à la cérémonie devra être signifiée **au plus tard le 3 novembre 2025** via le fichier joint à l'adresse suivante : 06scol1@ac-nice.fr, en mettant en copie Madame Marie Leconte, chargée de mission au Pôle Académique Valeurs de la République : marie.leconte@ac-nice.fr.

Sachant compter sur votre engagement dans ce temps fort de notre vie républicaine,

SIGNÉ

Laurent LE MERCIER

¹ Loi n° 2012-273 du 28 février 2012 fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France